

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mars 2023

<p>Membres :</p> <p>- afférents au Conseil : 15</p> <p>- en exercice : 14</p> <p>- présents : 12</p> <p>- votants : 12</p> <p>Convocation en date du : 25 février 2023</p> <p>Affichée le : 25 février 2023</p>	<p>Le deux mars deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés : BANCEL Béatrice, GAY Arlette</p> <p>Secrétaire de séance élu : BABEL Anne</p>
--	---

N° 2023D113	AMENAGEMENT COUR D'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification des rues Quintaine/St Roch, st Pierre, Liseurs et Canuts qui intègre également l'aménagement de la cour d'école. L'aménagement de la cour d'école a pour objectif :

- permettre aux élèves de l'école ainsi qu'aux enseignants de bénéficier d'un cadre de vie bienfaiteur et de jeu tout au long de l'année scolaire y compris en période estivale
- favoriser la biodiversité : suppression de zones enrobées, création d'une rivière artificielle par la récupération des eaux de pluie, création d'ilots de fraîcheur, plantation d'arbres, nichoirs à insectes...
- déconnecter les eaux pluviales des toitures et de la cour afin de les rendre à la nature au plus proche d'où elles tombent par infiltration dans les sols

Ces travaux s'intègrent dans un programme plus complet de requalification de voiries, avec gestion intégrée des eaux pluviales et création de modes doux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de fonds verts, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement – Aménagement Cour d'école				
DEPENSES HT		RECETTES HT (prévisionnelles)		
Etudes	8.000 €	Subvention Etat (Fonds verts)	50.000 €	30 %
Travaux	154.000 €	Autres Subventions	50.000 €	30 %
Prestation MO	8.000 €	Emprunt	72.000 €	40 %
Suivi et évaluation	2.000 €			
TOTAL	172.000 €	TOTAL	172.000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement ci-dessus,

Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat

Autorise M. le Maire à signer tout acte et document en conséquence,

DIT que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2023, en section d'investissement.

La Secrétaire de Séance
 Anne BABEL



ROZIER EN DONZY, le 16/03/2023
 Signé : le Maire, Didier BERNE

